



AUSGLEICHSKASSE DES KANTONS BERN
CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DE BERNE

Données du home

**Attestation pour les homes selon
l'art. 2 lettre b ch. 2 Oi LPC**

Pour les personnes qui vivent continuellement ou pour une longue durée dans un autre home ou un ménage privé **avec une autorisation d'exploitation du canton de Berne ou d'une autorité communale**

Original à:
Agence AVS

--

Attestation de tarif (déterminant pour la PC)

Nom et prénom du pensionnaire	Date de naissance	Numéro d'assuré
Personne à contacter concernant les finances (Nom/Prénom/Rue/Lieu)	Date d'entrée	Valable dès
L'entrée/le séjour est: <input type="radio"/> définitif <input type="radio"/> vacances	Tarif (comprend les frais d'hôtellerie et prise en charge des résident-e-s)	Par jour Fr.
Chaque changement déterminant pour la PC (tarif) doit être annoncé immédiatement à la CCB, resp. à l'Agence AVS		
Date:		
Signature de l'administrateur du home: 		